

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 21 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DFPE 359** Subvention et avenant à la convention triennale avec l'Association Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation pour son espace de médiation familiale (18e).

**Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose une subvention de 26.000 euros à l'association Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (18<sup>e</sup>) ;

Vu l'avis du conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association « Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation » un avenant à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 26.000 € est attribuée à l'association « Centre d'Etudes, de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation » (18<sup>e</sup>) (11187/2013\_07607).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris.